



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur le Kirghizstan

3029^{ème} session du Conseil AFFAIRES ETRANGERES

Bruxelles, le 26 juillet 2010

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil se félicite que, dans l'ensemble, le référendum organisé au Kirghizstan sur la nouvelle constitution se soit bien déroulé; ce référendum constitue une étape importante dans le processus engagé pour doter le pays d'un cadre institutionnel démocratique et y établir l'État de droit. Le Conseil invite les autorités kirghizes à mettre pleinement en œuvre les recommandations faites par l'OSCE/le BIDDH en vue des élections législatives qui doivent avoir lieu en automne. L'UE demeure prête à aider le Kirghizstan dans ce processus.
2. Dans ce contexte, le Conseil invite la Commission à continuer d'apporter son concours, y compris par de nouveaux programmes d'aide, aux autorités kirghizes dans la mise en œuvre de leur programme de réforme et à contribuer au développement social et économique durable du pays. Le Conseil note avec satisfaction la tenue du Forum pour le développement (la conférence des donateurs) qui sera organisé par la Banque mondiale le 27 juillet à Bichkek.
3. Le Conseil reste néanmoins préoccupé par la précarité de la sécurité dans le pays et par les informations selon lesquelles les défenseurs des droits de l'homme et les membres de la minorité ouzbèke resteraient victimes d'exactions. Le Conseil engage les autorités kirghizes à tout mettre en œuvre pour protéger la population contre les discriminations et les violences, pour encourager la réconciliation entre les communautés ethniques et pour veiller au respect scrupuleux de l'État de droit et des droits de l'homme dans tout le pays. À cet égard, le Conseil se félicite de l'accord intervenu récemment sur les principes et les modalités du déploiement d'un groupe de conseillers de police de l'OSCE au Kirghizstan.

P R E S S E

4. Le Conseil est préoccupé par le sort des réfugiés qui rentrent chez eux et des personnes déplacées et il invite les autorités kirghizes, avec l'aide de la communauté internationale, à répondre à leurs besoins, notamment en matière de réhabilitation et de reconstruction, et à assurer leur protection. À cet égard, le Conseil note avec satisfaction que la Commission, les États membres et d'autres acteurs de la communauté internationale fournissent déjà une aide humanitaire.
5. Il est indispensable d'établir les faits à l'origine des violences qui ont eu lieu récemment dans le sud du Kirghizstan si l'on veut parvenir à instaurer la paix, faire en sorte que les coupables répondent de leurs actes et favoriser la réconciliation entre les communautés ethniques. Le Conseil note que les dirigeants kirghizes ont pris l'initiative de mener une enquête sur ces événements. Le Conseil invite les autorités kirghizes à veiller à ce que l'enquête soit menée de façon impartiale, transparente et complète et en conformité avec les normes internationales. En outre, l'UE est prête à soutenir le lancement d'une enquête internationale indépendante, qui viendrait en complément des efforts déployés par les autorités kirghizes et dans le cadre de laquelle l'accès aux témoins et aux preuves matérielles en rapport avec les événements de juin serait pleinement garanti.
6. L'UE continuera à suivre de près la situation au Kirghizstan et coordonnera son action avec celle de l'OSCE, de l'ONU, d'autres organisations internationales compétentes et d'autres acteurs internationaux.
